

**1. Conseil municipal précédent**

Le procès-verbal de la séance du 7 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Budget Principal : Décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM	Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
011	615231		Entretien et réparation de voirie	60 000,00 €	- 7 000,00 €	53 000,00 €	13	6419		Remboursement sur rémunération du personnel	- €	21 000,00 €	21 000,00 €
011	6228		Divers	4 000,00 €		25 000,00 €							- €
022	022		Dépenses imprévues	55 479,00 €	- 2 500,00 €	52 979,00 €							- €
023	023		Virement à la section d'investissement	444 646,39 €	7 000,00 €	451 646,39 €							- €
011	61551		Entretien et réparation matériel roulant		2 500,00 €	2 500,00 €							- €
						21 000,00 €							21 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM	Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
21	2151	80	Réseaux de voirie	172 521,00 €	7 000,00 €	179 521,00 €	021	021		Virement à la section de fonctionnement	444 646,39 €	7 000,00 €	451 646,39 €
21	2151	80	Réseaux de voirie	179 521,00 €	-74 942,00 €	104 579,00 €							
20	204171	80	Autres établissements publics locaux : biens mobiliers, matériel et études	- €	74 942,00 €	74 942,00 €							
						7 000,00 €					444 646,39 €	7 000,00 €	

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- ADOPTE cette délibération
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**3. Indemnités de fonctions aux élus**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de maintenir les mêmes précédentes conditions
  - o Même taux pour les élus précédemment nommés,
  - o Attribution de ces indemnités de fonction à partir de l'exercice effectif du mandat (date exécutoire de l'arrêté du Maire pour les élus ayant délégation)
- DECIDE d'ajouter un conseiller délégué et donc de mettre à jour le tableau des indemnités des élus ainsi :

Fonction	Taux maximal au 1/7/19	Nb Élus	Taux proposé
Maire	51,60%	1	43,10%
1er adjoint	19,80%	1	17,10%
2nd adjoint	19,80%	1	10,60%
3ème adjoint	19,80%	1	10,60%
4ème adjoint	19,80%		
5ème adjoint	19,80%		
Conseiller délégué		1	5,00%
Conseiller délégué		1	5,00%
Conseiller délégué		1	5,00%

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame la Maire informe qu'elle va nommer par arrêté Monsieur Jean-Baptiste DUJOUR au projet d'aménagement urbain.

#### 4. City Parc : demande de subvention et mise à jour du plan de financement

PROJET : Acquisition d'un city parc						
Dépenses	HT	TVA 20,00%	TTC	Recettes	%	Etat avancement subventions
Dépenses éligibles	53 016,00 €	10 603,20 €	63 619,20 €	Subventions	43 968,60 €	69,11%
Fourniture et pose d'un terrain multisport	53 016,00 €	10 603,20 €	63 619,20 €	Fonds de soutien CVT 2021	31 244,76 €	49,11%
				Fonds "Pays de la Loire Relance Investissement Communal	12 723,84 €	20,00%
Dépenses non éligibles	- €	- €	- €	Emprunt et autofinancement	19 650,60 €	30,89%
				Commune	19 650,60 €	30,89%
TOTAL HT	53 016,00 €	10 603,20 €	63 619,20 €		63 619,20 €	100,00%

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de solliciter le Fond « Pays de la Loire Relance Investissement Communal » pour le financement du projet de city Parc,
- VALIDE le plan de financement actualisé,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 5. Restaurant scolaire : tarifs 2021/2022

Le Conseil municipal, après délibération,

- Avec pour votes
  - o Sur le tarif du repas des bénévoles du pédibus : unanimité
  - o Sur le tarif pour absence non communiquée : unanimité
  - o Sur l'augmentation des tarifs des repas de 0,05 euros: 1 abstention, 15 pour
- FIXE les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, ainsi

Tarif n°	Retenu	Tarif 2021/2022
1	Repas enfant	4,05 €
2	Repas exceptionnel	5,10 €
3	Repas adulte	6,60 €
4	Repas bénévoles pedibus	2,50 €
5	Repas absence non justifiée	8,00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

#### 6. Droits de préemption urbain

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE à l'unanimité, d'acquérir par voie de préemption un bien situé à 7 bis, place de l'église 85700 SAINT-MESMIN cadastré section AB n°527 et 76, d'une superficie totale de 05a92ca, appartenant à Madame CHARON Marie
- DECIDE, avec et 13 voix pour et 4 voix contre, d'acquérir le bien au prix de 20€/m<sup>2</sup>, soit 11 840 €,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération.

Madame la Maire lève la séance à 20 h 15

Lundi 28 juin 2021

Pour affichage sur le panneau municipal



Anne ROY  
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.